

# Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochemelon - L'Hospitalet - Mane -  
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -  
Revest-du-Bion - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -  
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde- Vachères - Villemus



## Procès-verbal du Conseil de Communauté du Lundi 12 octobre 2020 à 14h30 à REILLANNE

### PRÉSENTS :

Communes	Délégués communautaires
Banon	Mme Michèle MOUTTE
	M. Philippe LOGEAY
	M. Julien LOPEZ
Dauphin	Mme Michèle BERTIN
	M. Michel GASPARIN
La Rochemelon	M. Claude PELLISSIER
L'Hospitalet	M. Nicolas LAPAILLE
Mane	M. Jacques DEPIEDS
	Mme Anne Marie DE SIKE
	M. Alain FIORI
	Mme Marie Claude DAUPHIN
Montjustin	Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ
Montsalier	M. Richard LE RIGUIER
Redortiers	M. Gérard BURCHERI
Reillanne	Mme Claire DUFOUR
	M. Francis MARGUERITE
	Mme Muriel LAVALT
	Mme Isabelle GRENUT
Revest des Brousses	M. Jean-François FRIZOT
Revest du Bion	M. Bernard GRANET
	Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE
Saint Maime	M. Stephen PARRAUD
	M. Jean Pierre BAGUR
Saint Martin-les-Eaux	M. Stéphane DELRIEU
Saint Michel l'Observatoire	M. Jean-Paul GROSSO
	Mme Martine COUTE
	M. Raymond ARMANET
	Mme Béatrice CONSTANTINESCO
Sainte Croix à Lauze	Mme Marie Christine ALMERAS
Saumane	M. Fabrice PAUL
Simiane la Rotonde	M. Thibault DALAPORTA
	M. Bernard CAVALLO
Vachères	M. Alain CLAPIER

### POUVOIRS :

Mme Brigitte MOYA a donné pouvoir à M. Claude PELLISSIER  
M. Laurent FAYET donne pouvoir à M. Alain CLAPIER  
M. Bernard GIORGI donne pouvoir à Mme Claire DUFOUR  
Mme Michèle PIEDNOIR a donné pouvoir à M. Stephen PARRAUD  
M. Pierre POURCIN a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS

\* \* \* \* \*

M. Claire DUFOUR souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Mme Claire DUFOUR est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des conseillers communautaires.

Le quorum est atteint avec 33 délégués présents et 5 procurations, soit 38 voix.

Le procès-verbal de la précédente réunion ne soulève aucune observation.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour, une concernant un avenant avec l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) et l'autre concernant la vente du four de la boulangerie de St Martin les Eaux.

Le Président informe les conseillers qu'il a utilisé sa délégation pour signer un avenant de 23959,50 € qui était nécessaire pour ne pas interrompre le chantier du planétarium.

Le Président donne des informations aux élus concernant l'EPFR qui est un établissement financé par un prélèvement sur le foncier et qu'il s'agit d'une structure destinée à soutenir la production de logements. Elle est intervenue sur la commune de Mane pour la réhabilitation de la Bourgade et la convention a été étendue à la Communauté car il y avait des besoins.

Son rôle consiste dans l'acquisition du foncier à la place des communes et il peut également réaliser des pré-études, ils gèrent également les déclarations d'utilité publique (DUP). Pour la Communauté, cela ne coûte rien. L'EPFR rétrocède aux communes les biens qu'elle a acquis.

L'EPFR propose un avenant à la convention multisites pour passer l'enveloppe de 1 000 000 € à 2 000 000 € car il y a de nouvelles communes, Saumane, l'Hospitalet, Revest des Brousses qui sont intéressées.

Les élus sont favorables pour intégrer cette question à l'ordre du jour.

Le Président précise que la CCHPPB n'est pas dans l'obligation de consommer les 2 000 000 €.

M. CAVALLO demande comment il faut faire pour que la commune intègre cette convention.

Le Président précise qu'il faut que la commune, si elle a un projet d'acquisition, contacte l'EPFR directement.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant avec l'EPFR.

M. PAUL demande si l'assemblée doit voter pour intégrer les communes qui en ont fait la demande.

Le Président l'informe qu'un accord favorable a été donné pour les communes de Saumane et l'Hospitalet comme cela avait été fait pour les autres communes.

## 1 – DECHETS MENAGERS

Le Président informe l'assemblée que la Taxe Générale sur les Activités Polluante (TGAP) va fortement augmenter ces prochaines années, de même que le prix de revient du traitement des déchets qui passe de 70€ la tonne à 114€.

De plus, le centre d'enfouissement technique est autorisé à exploiter jusqu'en 2023 avec une possibilité d'extension de 4 ans.

Il faut donc anticiper et envisager la construction d'un incinérateur. Il suggère de se rapprocher du SYDEVOM.

M. PAUL précise que les incinérateurs sur le territoire ont été fermés. Le Président répond qu'ils n'étaient pas aux normes mais que les technologies ont dû évoluer depuis.

Le Président informe également qu'il faut continuer à baisser la production des déchets ménagers par une politique de communication et la mise en place de colonnes pour inciter au tri sélectif des déchets.

Concernant le traitement des déchets, une consultation a été lancée et le conseil doit désigner une commission d'appel d'offres comprenant 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Les élus suivants proposent leurs candidatures :

### Titulaires :

- Mme Muriel GARAU
- M. Francis MARGUERITE
- M. Alain CLAPIER
- M. Bernard CAVALLO
- M. Nicolas LAPAILLE

### Suppléants

- Mme Michèle MOUTTE
- M. Claude PELLISSIER
- Mme Muriel LAUVAULT
- M. Gérard BURCHERI
- M. Thibault DALLAPORTA

L'assemblée désigne à l'unanimité la commission d'appel d'offres comme ci-dessus.

Mme LAUVAULT demande si la communauté a entamé une réflexion sur le compostage collectif.

Le Président suggère que les communes fassent des propositions.

## 2 – ECONOMIE

### **A. Société Oliviers & Co**

Le président informe l'assemblée que la société propose de régler les loyers qu'il lui reste de façon capitalisée et elle restitue le bâtiment de la gare marchande.

L'offre est à 275 000 € et la Communauté a proposé 350 000 € qu'ils ont accepté.

Le Président informe que cette société crée des emplois en ce moment.

### **B. Société Techno Concept**

Cette société qui fabrique du matériel médical s'est fortement développée et a fait construire un bâtiment sur la commune de Manosque où a été transféré son siège social. Le Président informe l'assemblée qu'il y a eu de ce fait, rupture du contrat de location et que la Communauté récupère donc le bâtiment sans exiger des indemnités pour départ anticipé.

### **C. Nouvelle activité**

Une entreprise qui fabrique des glaces sur Marseille souhaite s'installer sur notre territoire par la location du bâtiment laissé vacant par la société Techno Concept. C'est une entreprise qui emploie une quinzaine de personnes et connaît un développement de 40% chaque année.

### **D. Société GILLI Services**

Cette société, au moment de la construction de son bâtiment, a empiété sur une frange de terrain du domaine intercommunal.

La précédente assemblée avait décidé de vendre cette frange de terrain pour 5 000 €

L'assemblée décide à l'unanimité la vente de cette frange de terrain pour 5 000 €.

### **E. Société FLORAME**

Cette société a quitté les locaux de la « Condamine », en face du Prieuré de Salagon et la communauté doit lui restituer la caution de 2 500 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le remboursement de la caution de 2 500 € à FLORAME

### **F. Vente du four de la boulangerie de St Martin-les-Eaux**

M. DELRIEU rappelle qu'il y a 15 ans un four à bois a été installé dans la boulangerie de St Martin-les-Eaux. Ce four occasionne des fumées qui nuisent maintenant aux logements qui ont été construits derrière le bâtiment.

Après avoir envisagé plusieurs solutions, il s'est avéré nécessaire de changer le four par un four électrique.

Ce four à bois est évalué à 20 000 € mais il y a beaucoup de frais pour le démonter et le remonter. Une entreprise est prête à le racheter à la Communauté pour 5 000 €.

Mme DE SIKE demande le prix du nouveau four électrique.

Le prix est de 32 000 € TTC.

Le Président explique que le locataire de la boulangerie souhaite acquérir la boulangerie et que le prix comprendra le four.

L'assemblée autorise la vente du four pour 5 000 € à la majorité avec 35 voix pour et 3 abstentions

## **3 – CONSTRUCTION D'UN PLANETARIUM**

Le Président informe les élus qu'il a signé un avenant par délégation de 23 953,50 € qui correspond à l'agrandissement de la fosse destinée à recevoir l'équipement technique du planétarium prévue trop petite. Afin de ne pas interrompre le chantier, cet avenant a été signé.

Un deuxième avenant est proposé car la boutique a été prévue trop petite. Ce deuxième avenant est de 52 736,60 € TTC.

Le président informe les élus qu'il y aura un troisième avenant car les sanitaires n'avaient pas été prévus dans le projet. On envisageait d'utiliser les sanitaires du centre d'astronomie appartenant au Conseil Départemental sans avoir demandé l'accord à ce dernier.

Le président informe les élus qu'un rapport reprenant la genèse de ce projet va être élaboré et transmis aux élus.

Le Président a proposé pour l'exploitation du planétarium la création d'une société publique locale.

M. CAVALLO demande si cette société supportera les charges d'investissement.

Le Président précise que les membres de cette société seront des partenaires publics comme la communauté, la commune de St Michel l'Observatoire, le conseil départemental.

Mme DUFOUR demande si la communauté a l'assurance de percevoir le financement de la DETR.

Le Président informe les élus que suite aux élections municipales, certaines communes ont renoncé à leur projet et donc il y a une enveloppe supplémentaire de DETR. Madame la préfète propose d'apporter 200 000 € au titre de la DETR 2020 pour le planétarium et 220 000 € pour 2021.

Mme DUFOUR demande les répercussions sur le loyer.

Le Président précise que la communauté ne pourra pas pénaliser le Centre d'astronomie et doit faciliter la gestion de la structure surtout les premières années.

Mme DUFOUR demande ce qu'il en est pour les frais de fonctionnement.

Le Président précise que le contrat doit prévoir que le Centre d'Astronomie assure l'amortissement des équipements.

Mme DAUPHIN demande pourquoi l'on est passé de 30 000 € à 70 000 € d'annuités.

Le Président rappelle que le projet avait été sous-évalué et que le résultat de l'appel d'offres a fait exploser le budget.

M. BAGUR demande quelles seraient les conséquences d'un vote négatif pour cet avenant.

Le Président précise que l'on est un peu piégé car l'on ne peut pas interrompre le chantier.

M. FRIZOT demande de convoquer l'architecte afin d'avoir des explications.

L'assemblée autorise la signature de cet avenant à la majorité avec 21 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions.

#### **4 - CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A ST MICHEL**

Le Président précise qu'il s'agit ici d'information sur le projet.

#### **5 - DEMANDES DE FINANCEMENTS**

##### **A. Aménagement de la déchèterie de Banon**

Une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux concernant les garages, la clôture, la voirie ... sera présentée au titre du plan de relance de l'Etat pour un montant de 200 000 € sur 600 000 € de travaux.

L'assemblée autorise à la majorité avec une abstention le président à solliciter ces financements.

##### **B. Aménagements d'ateliers relais à Banon**

Il est proposé de faire une demande de financement au titre du plan de relance pour 250 000 € sur un montant de travaux de 1 100 000 €.

L'assemblée autorise à la majorité avec une abstention le président à solliciter ces financements.

##### **C. Ateliers relais et logements à St Martin-les-Eaux**

L'assemblée autorise le Président à solliciter des financements au titre de la DETR 2020 pour 250 000 € sur 800 000 € de travaux.

##### **D. Construction d'un planétarium à St Michel**

Il est proposé de solliciter des financements au titre de la DETR 2020 pour 200 000 € sur une première tranche de travaux de 1 000 000 € et au titre de la DETR 2021 pour 220 000 € pour une seconde tranche de 550 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à solliciter ces financements à la majorité avec 32 voix pour et 6 abstentions.

##### **E. Construction d'une crèche à St Michel l'Observatoire**

L'Etat apporterait 330 000 € au titre du plan de relance sur 1 500 000 €.

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention le président à présenter cette demande de financement.

#### **6 - STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LE TROISIEME AGE**

Le Président informe l'assemblée que Mme la Préfète doit venir visiter notre territoire en décembre et qu'elle connaît bien ce type de structure.

Il précise que beaucoup de communes souhaitent disposer de ces structures. L'objectif est de réaliser deux opérations puis de lancer les autres en assurant un financement identique afin de pratiquer les mêmes tarifs sur tout le territoire communautaire.

Mme BERTIN demande si toutes les communes candidates ont déjà acquis le foncier.

Les communes intéressées précisent que oui.

#### **7 - TRANSEFRT DU FODAC**

Le Président informe l'assemblée que les communes de Banon, Montjustin et St Michel l'Observatoire ont transféré leur FODAC à la communauté de communes qui va solliciter ces financements pour des travaux de voirie.

#### **D. Construction d'un planétarium à St Michel**

L'assemblée autorise le président à solliciter des financements à la majorité avec 32 voix pour et 6 abstentions au titre de la DETR 2020 pour 200 000 € sur une première tranche de travaux de 1 000 000 € et au titre de la DETR 2021 pour 220 000 € pour une seconde tranche de 550 000 €.

#### **E. Construction d'une crèche à St Michel l'Observatoire**

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention le président à présenter cette demande de financement au titre du plan de relance pour 330 000 € sur 1 500 000 € de travaux.

### **5 - TRANSEFRT DU FODAC**

Le Président informe l'assemblée que les communes de Banon, Montjustin et St Michel l'Observatoire ont transféré leur FODAC à la communauté de communes qui va solliciter ces financements pour des travaux de voirie.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces transferts et autorise le président à présenter les financements.

### **6 - BARRAGE DE LA LAYE - PROJET D'EVACUATEUR DE CRUE**

Le Président informe l'assemblée que les pouvoirs publics considèrent que le barrage peut représenter un danger. Donc il est suggéré de réaliser un évacuateur de crue pour un montant de 5 500 000 €.

Le SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier) doit s'engager à faire les travaux.

L'Etat apporterait un financement de 2 000 000 €, la région également et le département 200 000 €. L'Emprunt devrait donc être limité.

La Préfecture a demandé de signer une convention avec la Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, notre communauté et le SIIRF pour pouvoir récupérer la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la transférer au SIIRF car celui-ci ne peut pas la solliciter directement.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

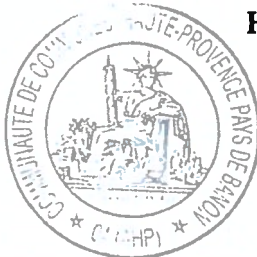
### **7 - REGLEMENT INTERIEUR**

Le Président suggère de ne pas délibérer et de faire des propositions pour le règlement intérieur mais il précise qu'il faut rester laconique afin de ne pas enfermer l'action du conseil dans un carcan.

Séance close à 16h10

Mane, le 13 octobre 2020

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon.



  
Jacques DEPIEDS